



PROJET D'AMENAGEMENT DES DELAISSES
DU LYCEE FERDINAND BUISSON
BILAN DE LA CONCERTATION

L'organisation de la concertation

1. Les modalités de la concertation :

1.1 Les obligations liées au code de l'urbanisme

L'article L 300-2 du code de l'urbanisme (dans sa rédaction en vigueur le 27 octobre 2015, date de définition des modalités de concertation par le Pays Voironnais) rend obligatoire l'organisation d'une procédure de concertation lors de l'élaboration de projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier le cadre de vie ou l'activité économique et lors de projet de renouvellement urbain.

L'organe délibérant de la collectivité fixe les objectifs poursuivis par la procédure de concertation et ses modalités. Celles-ci doivent, pendant une durée suffisante au regard de l'importance du projet, permettre au public de recevoir les informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

A l'issue de la concertation, la collectivité arrête le bilan de la concertation.

1.2 Les objectifs et modalités de la concertation définies par le Pays Voironnais

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais a fixé par délibération du 27 octobre 2015, les objectifs et les modalités de la concertation.

Extrait de la délibération :

« Les objectifs de la concertation sont:

- *d'informer le public, et notamment les riverains, les utilisateurs du Lycée voisin ainsi que les porteurs de projets potentiels, du projet qui est en cours de définition : Implantation d'un pôle médico-social et de formation, sur les anciens terrains du Lycée F.Buisson. Cette information est liée au projet d'aménagement global et à chaque équipement : MAS, Afipaeim, pôle de formation, etc.*
- *de permettre au public de formuler ses observations et propositions sur le projet.*

Cette concertation prendra, à minima, la forme :

- *d'une information sur le projet, diffusée dans les journaux locaux et sur les sites internet des villes de Coublevie et Voiron et de la Communauté du Pays Voironnais*
- *d'une réunion publique*
- *de la mise à disposition en Mairies de Coublevie et de Voiron et au siège de la Communauté du Pays Voironnais de trois registres permettant de recueillir les observations du public, à la suite de la réunion publique.*

La période pour le déroulement de cette phase de concertation est prévue de fin novembre 2015 à mi-février 2016. »

2. La concertation avec le public

Les dispositions suivantes ont été mises en place pendant la durée de la concertation :

2.1 Les outils d'information (Cf annexe 1)

- Sur les sites Internet :

- du Pays Voironnais :

Une rubrique permanente a été créée sur le site Internet du Pays Voironnais avec les principales informations sur le projet. Cette rubrique a régulièrement été mise à jour avec les diaporamas et les comptes-rendus des différentes réunions.

Les visiteurs du site Internet ont ainsi pu télécharger les supports de présentation des réunions publiques et des ateliers de concertation, ainsi que les comptes-rendus de ces rencontres.

Les réunions publiques ont également été annoncées dans la rubrique actualité du site Internet.

- des communes de Coublevie et de Voiron :

Les réunions publiques ont été annoncées sur les sites internet des communes concernées par le projet

- Dans la presse :

L'actualité du projet d'aménagement du site des délaissés du Lycée F.Buisson ainsi que les réunions publiques ont été relayées dans la presse locale avec des articles dans le Dauphiné Libéré :

- article et annonce de la réunion publique dans le journal du 16 novembre 2015
- annonce de la réunion publique dans les journaux du 24 et 25 novembre 2015
- article suite à la réunion publique dans le journal du 27 novembre 2015
- annonce de la deuxième réunion publique dans les journaux du 10 et 11 février 2016
- article suite à la deuxième réunion publique dans le journal du 13 février 2016

La rubrique Agenda du journal du Pays Voironnais a annoncé les dates des réunions publiques : journaux de novembre 2015 et janvier 2016.

L'agenda de Voiron a également annoncé les dates des réunions publiques.

Les panneaux d'affichage lumineux des communes de Coublevie et Voiron ont également annoncé les dates des réunions publiques.

2.2 Les outils d'échange avec le public (Cf annexe 2)

Afin d'informer et de recueillir l'avis du public, le Pays Voironnais a organisé une première réunion publique a été organisée le 25 novembre 2015. Elle avait pour objet de présenter les objectifs et les pistes de travail du projet d'aménagement du site des délaissés du Lycée F.Buisson et de prendre les inscriptions pour les ateliers de concertation

Elle a été annoncée par :

- le journal du Pays Voironnais du mois de novembre 2015,
- le Dauphiné Libéré les 24 et 25 novembre 2015
- « l'Agenda – événements municipaux et associatifs » de Voiron du 15 au 30 novembre 2015
- invitation distribuée dans les boîtes aux lettres des riverains des rues : boulevard du Guillon, rue du Lavoir, côte du Guillon, rue des Lavandes, rue du Muguet, rue du Bérard, boulevard Kofler, rue H. Blanchet, rue Doc. Perret

- par les panneaux d'affichage lumineux des communes de Coublevie et Voiron
- par les sites internet du Pays Voironnais, de Coublevie et Voiron

Cette réunion ouverte à tous a regroupé une cinquantaine de personne.

2 ateliers de concertation ont été organisés :

Le premier, le 16 janvier 2016, a regroupé 28 personnes, riverains, porteurs de projets, représentants du Lycée F.Buisson et des parents d'élèves, représentants d'associations. L'objectif de cet atelier était de faire visiter le site aux participants, avant d'échanger sur les atouts et contraintes du site, afin d'établir un état des lieux partagé. Dans un second temps, des propositions pour l'élaboration des scénarios d'aménagement ont été apportées par les participants.

Le second, organisé le 28 janvier 2016, avec 21 personnes (riverains, porteurs de projets, représentants du Lycée F.Buisson et des parents d'élèves, représentants d'associations), a permis d'échanger sur les différentes possibilités d'accès au site, à partir de 3 scénarios proposés.

Une seconde réunion publique a été organisée le 11 février 2016. Elle avait pour objet de présenter le scénario d'aménagement retenu par les élus.

Elle a été annoncée par :

- le journal du Pays Voironnais du mois de janvier 2016
- le Dauphiné Libéré les 10 et 11 février 2016
- « l'Agenda – événements municipaux et associatifs » de Voiron du 1^{er} au 15 février 2016
- par les panneaux d'affichage lumineux des communes de Coublevie et Voiron
- par les sites internet du Pays Voironnais, de Coublevie et Voiron

Cette réunion ouverte à tous, a regroupé une cinquantaine de personne.

3 registres de concertation à disposition du public :

Trois registres ont été mis à la disposition du public, suite à la première réunion publique du 25 novembre 2015, c'est-à-dire entre le 26 novembre 2015 et le 19 février 2016, inclus, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, 40 rue Mainssieux à Voiron, en mairie de Voiron, ainsi qu'en mairie de Coublevie, afin de recueillir l'avis du public. Les dossiers ont été alimentés, au fur et à mesure de l'avancée de la concertation avec les supports de présentation et les comptes-rendus de chaque réunion et atelier.

Les apports de la concertation

1. Les registres de concertation (Cf annexe 3)

Le registre de concertation du siège du Pays Voironnais a recueilli les écrits de 2 intervenants.

Le registre des observations de la mairie de Voiron a recueilli les écrits de 8 intervenants, dont 2 communs aux registres du Pays Voironnais et de Coublevie.

Le registre des observations de la mairie de Coublevie a recueilli les écrits de 10 intervenants, dont 2 communs aux registres du Pays Voironnais et de Voiron.

Dépositaire de la remarque	Registre	Contenu de la remarque
GUERILLOT Daniel interne au Lycée F.Buisson	Voiron	Trouve le projet intéressant mais s'inquiète de l'utilisation de la voirie actuellement dans l'enceinte du Lycée car celle-ci passe à proximité de l'internat et notamment de l'étage dédié aux filles.
FERREIRA Alexis interne au Lycée F.Buisson	Voiron	Trouve le projet intéressant mais s'inquiète de l'utilisation de la voirie actuellement dans l'enceinte du Lycée car celle-ci passe à proximité de l'internat et notamment de l'étage dédié aux filles, de plus, la place dédiée à la sortie de secours ne serait pas assez importante pour la sortie des internes.
RIDEL Quentin interne au Lycée F.Buisson	Voiron	Trouve le projet intéressant mais s'inquiète de l'utilisation de la voirie actuellement dans l'enceinte du Lycée car celle-ci passe à proximité de l'internat et occasionnerait une forte pollution sonore de plus, se trouvant devant la sortie de secours, cela occasionnerait une gêne lors d'évacuation.
GRAPIN J.François proviseur du Lycée F.Buisson	Voiron Coulevie Pays Voironnais	Prises de positions des instances représentatives du Lycée polyvalent F.Buisson et la demande d'utilisation ou d'achat d'une voie d'accès dans le lycée : malgré un avis favorable au projet d'équipement éducatif et de santé porté par le Pays Voironnais, les différentes instances (Commission Hygiène et Sécurité, Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, Conseil de la Vie lycéenne, Conseil pédagogique, Conseil d'Administration) expriment leur opposition quant à la possibilité d'achat et d'utilisation de la voirie existante à l'arrière de l'internat, pour des raisons de santé (pollution) de sécurité et de cadre de vie des lycéens et du personnel du Lycée.
EILERS Ingeborg habitante Voiron	Voiron	Regrette le transfère du Service d'Accueil de Jour de Paviot sur Coulevie, enlevant la proximité avec l'ESAT(Établissement et Service d'Aide par le Travail), permettant une ouverture vers le monde du travail.
EILERS Ingeborg présidente du Comité Ecologique Voiron Chartreuse	Voiron	<ul style="list-style-type: none"> . Apprécie la méthode de concertation mise en place, montrant une volonté d'information et d'écoute et souligne la réutilisation des principaux bâtiments. . S'inquiète d'un projet de voirie à travers le parc, impactant les arbres et l'écosystème du parc : demande à ce titre l'abandon définitif d'une entrée véhicules par le boulevard Kofler . Demande à privilégier un accès par le boulevard du Guillon . Demande à ce que la phase travaux soit étudiée dès à présent afin de réduire les nuisances occasionnées
BOISSOU L.	Coulevie	<ul style="list-style-type: none"> . Souligne l'accueil des structures médico-sociales . Demande pourquoi n'est pas étudiée l'ouverture d'un accès sur la rue des Lavandes . Parait inconcevable de réduire l'emprise du Lycée.

Dépositaire de la remarque	Registre	Contenu de la remarque
PUECH Robert, habitant rue des lavandes, Coublevie	Voiron Coublevie Pays Voironnais	<ul style="list-style-type: none"> . Exprime le fait qu'il serait souhaitable d'avoir deux accès au site et affirme sa préférence pour le scénario 1, variante 1 présenté dans le cadre de l'atelier de concertation du 28 janvier. . Exprime son opposition à un accès par la rue des Lavandes, qui augmenterait la circulation, du fait de son étroitesse, de son manque de trottoir, de la présence d'un virage dangereux, de la sortie difficile des véhicules des riverains et de son mauvais éclairage
BENAUT Hélène et Michel, habitants rue du Lavoir, Coublevie	Coublevie	<ul style="list-style-type: none"> . Attirent l'attention sur le fait que les nuisances sur la route du Guillon ont été augmentées depuis l'implantation du gymnase JC.Lafaille (surfréquentation des voiries et stationnement) . Demandent que les trois accès possibles au site soient utilisés afin de ne pas concentrer les nuisances . Demandent à être associés à la procédure de concertation sur l'aménagement du boulevard du Guillon, porté par la ville de Voiron et associant Coublevie . Estiment préférable que les 2 parties du parc soient réunies et ouvertes au public . Demandent la création d'une liaison modes doux entre le boulevard Kofler et le gymnase.
RICHARD Pascale, présidente du conseil local de la FCPE du lycée F.Buisson	Coublevie	<p>Suite à la réunion publique du 11 février 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Approuvent entièrement le fondement du projet mais expriment leur profond désaccord avec le Pays Voironnais sur le scénario à long terme. . Donnent un avis favorable au scénario de court terme présenté . Donnent un avis défavorable au scénario de long terme demandant une négociation foncière avec la Région, cette solution ne respectant pas les impacts et contraintes déjà exposées. . Donnent un avis favorable à la solution passant par le parc
RONDONI-FERREIRA Paule, parent d'élève, élue au CA du Lycée	Voiron	<ul style="list-style-type: none"> . Ne remet pas en cause la pertinence du projet global d'implantation d'un pôle médico-social et de formation . Considère que le scénario du court terme présenté en réunion publique du 11 février, ainsi que les travaux d'aménagement du Guillon permettront un accès satisfaisant au site . Privilégie un accès, dans le long terme par la rue des Lavandes, afin de diluer les flux de circulation . S'oppose au scénario empruntant la voirie aujourd'hui, à l'intérieur du lycée. Cette partie est le seul espace arboré et clos que les internes, souvent mineurs, peuvent utiliser en toute sécurité

Dépositaire de la remarque	Registre	Contenu de la remarque
CAYON-CLAYERE Marcel et Christiane, habitants rue du Muguet, Coublevie	Coublevie	<ul style="list-style-type: none"> . Ont apprécié l'écoute des élus et des techniciens . Témoignent de la dangerosité de la rue des Lavandes : rue étroite, sans trottoir et mal éclairée, cependant déjà très fréquentée par des piétons et cycles . Précisent que 3 accidents ont eu lieu ces dernières années à l'angle avec les rues du Muguet et des Primevères
JARDIN Anne-Sophie, PEEP	Coublevie	<p>Suite aux scénarios présentés en réunion publique du 11 février :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Émet un avis défavorable sur le scénario 1 utilisant une voirie traversant le lycée devant l'internat, celui-ci ne respectant pas les impacts et les contraintes du Lycée . Émet un avis favorable au scénario 2 de court terme, n'ayant aucun impact sur le lycée . Émet un avis favorable sur le scénario 2 + variante 1 de long terme, aménageant un accès à périphérie de la propriété du lycée mais n'utilisant pas la voirie existante . Émet un avis défavorable sur le scénario 2 + variante 2, aménageant une partie de la voirie existante à l'intérieur de l'enceinte du lycée pour rejoindre le cheminement du scénario 2, ne respectant pas les impacts et contraintes . En conséquence, estime que le scénario 2 est un bon compromis à la fois économique, financier et en termes d'impact sur les riverains et que le scénario 2 à long terme n'est peut être pas une solution à envisager

Dépositaire de la remarque	Registre	Contenu de la remarque
<p>BOUVIER Bernard GAUTIER Jacques ADTC (Association pour le développement des transports en commun, des voies cyclables et piétonnes, dans la région grenobloise)</p>	<p>Couplevie</p>	<p>l'ADTC émet les observations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Au sujet de l'accès des véhicules motorisés : les accès à l'Afipaeim et à la Maison d'Accueil Spécialisée seront à définir en fonction des exigences des services de sécurité ; l'accès au pôle de formation devra se faire par le Guillon ; la circulation entre Guillon et Kofler devra être réservée aux usagers du site . Le stationnement du pôle médico-social devra se faire sur les parkings publics à proximité ; celui du pôle formation sur les parkings publics existants et à créer côté boulevard du Guillon . Les cheminements piétons devront être publics, viabilisés et éclairés depuis tous les accès au site et devront respecter les normes d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) . Les cheminements cycles devront être éclairés et viabilisés depuis les points d'accès, distincts des cheminements piétons. Le stationnement vélo devra être prévu aux abords de chaque bâtiment . La desserte par les Transports en Commun : maintenir l'arrêt Ecocité sur le Guillon et le projet de site propre sur Kofler est un point positif
<p>BOTTON Martial Association Le Pic Vert</p>	<p>Couplevie</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Informe de l'intérêt paysager et patrimonial du parc du lycée, tant du point de vue des arbres remarquables que de la faune sauvage qui le fréquente . Craint que l'aménagement d'une voie entre Kofler et Guillon amène une augmentation du trafic sur le boulevard du Guillon, où des écrasements d'animaux sont déjà constatés régulièrement . Estime préférable d'utiliser la voirie entre le gymnase et l'ancien LEP (lycée d'enseignement professionnel) plutôt que d'aménager la voirie à l'arrière, trop étroite. . Se déclare plutôt favorable au scénario 2, sans aménagement de voirie depuis le boulevard Kofler . Précise que la préservation du parc arboré du lycée et la restauration d'espaces verts de qualité, débarrassés de trop nombreuses et inutiles clôtures, profitera à l'installation de la future MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) . Demande à être associée à la définition des aménagements extérieurs et au suivi des travaux, afin que la biodiversité et les arbres remarquables soient pris en compte et préservés dans leur intégrité

Dépositaire de la remarque	Registre	Contenu de la remarque
HUET Philippe, habitant route du Guillon, Coublevie	Coublevie	<p>. Au niveau de l'accès : estime qu'il serait nécessaire de mener une étude technique et financière détaillée sur la sécurité des accès et de leur insertion dans la circulation existante. Privilégie l'étude d'un accès par la rue des Lavandes pour desservir la MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) à court terme ; une séparation des accès à terme (pôle médico-social par la rue des Lavandes et Kofler ; pôle de formation par le boulevard du Guillon) ; utiliser la voie entre gymnase et ancien LEP (Lycée d'Enseignement Professionnel) pour l'accès par le Guillon</p> <p>. Au sujet des aspects architecturaux et environnementaux : nécessite des études de nuisances et la proposition de mesures d'atténuation ou compensatoires</p> <p>. Au sujet de l'aspect financier : le chiffre indiqué paraît très lourd dans une situation très tendue</p> <p>. Au sujet des incidences sur la propriété Huet : demande une expertise des solutions par rapport aux conditions particulières concernant la parcelle 302 et les exigences de sécurité et de défense incendie</p> <p>. Demande à ce que l'avancée des études soit soumise aux riverains les plus concernés, ainsi qu'une rencontre avec les chargés d'études et les élus</p>

2. Les réunions publiques et ateliers de concertation

Cf. les présentations et les comptes rendus des séances en annexe 2.

3. Les thématiques abordées et les réponses apportées

Dans les registres, et lors des différentes réunions publiques et ateliers de concertation, plusieurs observations et interrogations ont été soulevées par le public.

Des réponses ont été apportées en séance (Cf. les comptes-rendus des réunions publiques et ateliers).

Ces observations sont regroupées ci-dessous par thématique :

3.1 La Circulation modes doux et personnes à mobilité réduite

Le public a interpellé le Pays Voironnais en demandant qu'un cheminement piéton soit aménagé, reliant le boulevard Kofler au boulevard du Guillon, ce cheminement devant être public et accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est demandé également que les cheminements cycles soient séparés des cheminements piétons.

Réponses apportées :

Le plan local d'urbanisme de la commune de Coublevie comprend un emplacement réservé pour la création d'un cheminement piéton entre la rue des Lavandes et le boulevard Kofler. L'aménagement du site respectera cet objectif.

D'autre part, le souhait des riverains et associations de relier les deux boulevards, par un cheminement modes doux a été entendu et l'aménagement global du site comprendra une telle liaison. Cependant, le niveau d'étude actuel ne permet pas au Pays Voironnais de s'engager quant à l'accessibilité de ces cheminements, la topographie du site étant très accidentée. Dans tous les cas, il est précisé que l'accès aux équipements sera possible depuis les places de stationnement, internes, réservées aux personnes à mobilité réduite. Concernant la séparation des circulations cycles et piétonnes, l'étude n'est pas assez avancée aujourd'hui pour répondre à cette question. La préoccupation de la sécurisation des modes doux est entendue, l'aménagement sera fait en fonction des contraintes importantes du site : topographie et étroitesse des voies possibles.

3.2 Les Accès au site

3.2.1 de manière générale

Concernant la question de l'accès au site, les différentes personnes qui se sont exprimées ont demandé la dilution du trafic engendré par l'aménagement du site des délaissés du Lycée F.Buisson, en utilisant les différents accès possibles au site. Ceci afin de ne pas concentrer les nuisances occasionnées sur un seul point.

La création d'une voie entre le boulevard Kofler et le boulevard du Guillon a également soulevée l'inquiétude quant à l'utilisation de cette voirie par des personnes voulant traverser le site et non se rendre aux équipements, transformant cette voie en « shunt ».

Réponses apportées :

Le site présente trois accès possibles. Cependant, chacun de ces accès présente des contraintes spécifiques du point de vue de leur aménagement :

- Le boulevard Kofler est une route départementale en entrée d'agglomération, avec un fort trafic qui doit comporter, à terme, une voie dédiée aux transports en commun : l'aménagement d'un accès sur ce boulevard ne doit pas contraindre la circulation actuelle et impacter un projet futur ;
- Un accès par le boulevard du Guillon peut être aménagé en utilisant le parking du gymnase, récemment aménagé par le Pays Voironnais. Cela implique de passer à l'arrière de l'ancien LEP, voie très étroite aujourd'hui ;
- La rue des Lavandes est une voie étroite et assez confidentielle, sans trottoir.

Le Pays Voironnais souhaite conserver ces trois possibilités d'accès, à terme, pour ne pas apporter de contraintes supplémentaires à l'aménagement de ce site et de traiter, au fur et à mesure les accès aménagés afin de réduire les nuisances pour les personnes impactées par un nouveau flux de circulation.

Au sujet de la possibilité d'emprunter la nouvelle voie aménagée à travers le site afin de relier les boulevards Kofler et Guillon, il est rappelé que cette voirie sera une voie de desserte à des équipements médico-sociaux et de formation, dans un site de qualité. Ainsi, au vue des contraintes du site et notamment de sa topographie, les voiries seront étroites et les aménagements auront pour objet de contraindre la vitesse. De plus, la ville de Voiron a pour projet de passer le rue Berthuin à double sens et le boulevard du Guillon sera élargi et réaménagé avant la fin d'année 2016, ce qui facilitera la connexion entre les deux axes Guillon et Kofler, par la rue Berthuin. Les automobilistes n'auront aucun intérêt à traverser le site F.Buisson.

3.2.2 accès par le boulevard du Guillon

L'aménagement d'un accès au site par le boulevard Guillon apporte des craintes aux riverains qui estiment que la circulation est déjà importante sur cette voie au regard de son aménagement et notamment du rétrécissement sur la commune de Coublevie. De plus la

sortie du parking du gymnase est jugée dangereuse et l'apport de circulation supplémentaire inquiète d'autant plus.

Le public demande pourquoi l'utilisation de la voirie entre le gymnase et l'ancien LEP n'est pas envisagée, à la place de la voirie très étroite à l'arrière du LEP.

Réponses apportées :

Concernant la sécurisation de la sortie du parking du gymnase, le Pays Voironnais souhaite rappeler que cet aménagement a été validé par le Conseil Départemental et que la sortie a pris en compte la visibilité réglementaire.

Cependant, la collectivité entend l'inquiétude des riverains et a commandé une expertise afin de mesurer le trafic engendré par l'implantation de ces nouveaux équipements et son impact sur la circulation actuelle. En fonction des résultats de cette étude, des aménagements seront envisagés s'ils sont jugés nécessaires.

Au sujet de l'utilisation de la voirie entre le gymnase et l'ancien LEP, le Pays Voironnais précise que cette voirie a été aménagée comme une voie d'accès aux secours à l'arrière du gymnase et qu'elle n'est donc pas dimensionnée pour un double sens de circulation. De plus, son débouché sur le parking est aménagé comme un débouché occasionnel et non pas permanent.

3.2.3 accès par la rue des Lavandes

Les riverains de la rue des Lavandes se sont manifestés lors des différentes réunions ainsi que dans les registres de concertation afin d'alerter les élus sur le manque de sécurisation de cette voie. Celle-ci est étroite, sans trottoir, avec une circulation automobile déjà importante par rapport à son aménagement. Les riverains signalent également qu'ils n'ont aucune visibilité pour sortir de leur parcelle. Malgré ce manque d'aménagement, cette voie est empruntée par de nombreux piétons et cyclistes.

Réponses apportées :

Le Pays Voironnais est conscient de l'aménagement actuel de la rue des Lavandes, c'est pourquoi un accès principal au site n'est pas envisagé par cette rue. Cependant, cet accès est également le seul permettant une desserte directe à l'arrière du site et donc au pôle médico-social. Ainsi, afin de répondre à l'attente du public, de diluer les flux et réduire les nuisances sur chacun des points d'accès, cette solution n'est pas exclue à long terme. Ainsi, une possibilité d'accès sera conservée dans l'aménagement, en privilégiant une entrée dédiée au pôle médico-social et non pas une entrée au site global. De plus, il est rappelé qu'un cheminement piéton sera aménagé, permettant de relier la rue des Lavandes au boulevard Kofler.

3.2.4 accès par le boulevard Kofler

Afin d'assurer un accès au site depuis le boulevard Kofler, deux hypothèses ont été envisagées :

- **Suite à une nouvelle négociation foncière avec la Région**

Les représentants du Lycée Ferdinand Buisson, parents d'élèves, membres du conseil d'Administration, etc. ont exprimé un avis défavorable à l'utilisation de la voirie existante à l'arrière de l'internat afin de desservir le haut du site des délaissés du Lycée. Cette solution demanderait au Pays Voironnais de négocier une nouvelle acquisition foncière auprès de la Région. Les personnes qui s'opposent à cet accès estiment que cela supprimerait un des derniers espaces de déambulation, espace vert, pour les lycéens, suite à la réduction considérable du périmètre du Lycée. De plus, cette voie passe au droit de l'internat et cela apporterait des nuisances aux internes, bruits, pollution et vis-à-vis.

Un certain nombre de personnes s'exprime cependant de manière favorable à cette solution, permettant d'ouvrir un accès sur le boulevard Kofler, tout en préservant le parc boisé.

Réponses apportées :

Le Pays Voironnais a entendu les craintes exprimées par le lycée et a abandonné le scénario utilisant la voie existante, à l'arrière de l'internat, dans son intégralité.

La collectivité souhaite maintenir cette possibilité d'accéder au site depuis le boulevard Kofler à long terme, permettant d'ouvrir un accès au site sur le boulevard Kofler, boulevard d'entrée à l'agglomération, tout en préservant le parc et en lui redonnant son emprise naturelle. Cependant, afin de répondre aux craintes exprimées, le Pays Voironnais propose d'éloigner la voie de l'internat en déviant l'accès afin de rejoindre directement le haut du site, permettant de préserver l'intimité des internes. Ainsi, le parc boisé deviendrait un espace public, accessible tant aux riverains qu'aux lycéens.

- **Par le parc**

Plusieurs personnes et notamment les associations environnementales se sont exprimées sur le fait qu'il est nécessaire de préserver le parc et ses arbres, refuge pour un certain écosystème. Le fait de créer une voirie à travers ce parc aurait un impact non négligeable sur cet ensemble, ce qui n'est pas souhaitable.

Réponses apportées :

Le Pays Voironnais a pleinement conscience de la qualité de ce parc boisé c'est pourquoi, dès son acquisition, l'Office National des Forêts a été mandaté pour la réalisation d'une expertise arboricole de l'ensemble des arbres du parc et la définition d'un plan de gestion. La volonté de la collectivité est de rendre un usage à ce parc, tout en le préservant. C'est pourquoi la solution d'accès permettant d'utiliser une voirie existante est privilégiée. Cependant, si les négociations foncières n'aboutissaient pas avec la Région, une voie de desserte sera envisagée par le parc, tout en limitant au maximum l'impact de cet aménagement.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coublevie a inscrit une partie de ce parc au titre de l'article L.123 -1-5 7° du code de l'urbanisme, « élément remarquable » où des aménagements sont possibles, sous réserve que le caractère paysager de l'ensemble identifié reste prédominant. Les plantations existantes devront être préservées ou remplacées en nombre et avec des essences similaires et locales. Cependant, la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, du 13 octobre 2014, est venu modifier cet article en précisant que « *Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, ces prescriptions sont celles prévues à l'article L. 130-1* », c'est-à-dire, celles des espaces boisés classés. Celles-ci interdisent tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Cette disposition, très restrictive, devrait être retirée par la loi de Biodiversité.

Le Pays Voironnais, dans son aménagement, respectera la réglementation en vigueur.

3.3 La préservation du parc

La thématique de la préservation du parc boisé complète le paragraphe ci-dessus, complétée par le fait que le public s'est exprimé sur la demande d'envisager le parc comme un espace commun, public, ouvert aux riverains, aux usagers des nouveaux équipements et aux lycéens.

Réponses apportées :

Le Pays Voironnais partage cette volonté. Il est cependant précisé que l'aménagement du parc sera totalement dépendant de la possibilité de créer un accès, depuis le boulevard Kofler, en dehors de cet espace boisé.

3.4 Le stationnement

Le public a attiré l'attention des élus du Pays Voironnais sur le fait que la gestion du stationnement sur le boulevard du Guillon est déjà compliqué aujourd'hui, la capacité actuelle ne répondant visiblement pas aux besoins, notamment lorsque des événements sportifs sont organisés au gymnase JC.Lafaille. Les voitures stationnant sur les trottoirs, la sécurisation de la circulation piétonne n'est plus assurée.

Il est également demandé de gérer le stationnement des équipements à l'intérieur du site.

Réponses apportées :

Le Pays Voironnais précise qu'il existe aujourd'hui, à proximité du site :

- 40 places sont aménagées sur le parking du gymnase
- le parking haut accueille 20 places de stationnement
- l'aménagement du boulevard du Guillon, permettra la création de nouvelles places de stationnement, le long de la voirie ;

et 110 places de stationnement seront réparties à l'intérieur du site :

- 50 places seront aménagées à proximité de la MAS et de l' Afipaeim,
- une trentaine de place sera également aménagée au droit du bâtiment de formation
- le parking de l'ancien LEP pourra accueillir une vingtaine de véhicule et le réaménagement du parking haut permettra une dizaine de place supplémentaire.

La capacité intérieure du site répond aux besoins actuellement identifiés par les établissements devant s'implanter sur le site.

Le Pays Voironnais précise également que, suite à l'aménagement du parvis du gymnase, la capacité en stationnement du secteur a été doublée. De plus, lors de manifestation sportive ponctuelle, le parking du site EcoCité peut être mis à disposition des organisateurs, à leur demande, augmentant la capacité de stationnement de 80 places environ à proximité immédiate.

Conclusion

1. bilan quantitatif

Le dispositif de concertation prévu dans la délibération d'engagement du projet d'aménagement du site des délaissés du Lycée F.Buisson a été réalisé.

Les échanges avec le public ont été renforcés par rapport à la délibération initiale, avec l'organisation de deux ateliers de concertation dans lesquels de nombreux riverains sont venus visiter le site et s'exprimer. Les trois registres mis en place ont recueilli de nombreuses remarques, 16 au total, de la part de riverains, d'associations et de représentants du Lycée.

2. bilan qualitatif

Les échanges ont permis d'évoquer les principaux thèmes abordés dans le cadre du projet d'aménagement : les différentes possibilités d'accès aux véhicules, les cheminements pour les modes doux et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la préservation du parc boisé et le stationnement.

Les temps d'échange avec le public ont été organisés en amont des phases de finalisation du projet. La majorité des préoccupations soulevées a ainsi pu être intégrée à la réflexion d'aménagement de la collectivité.

Ainsi, suite à ce temps de concertation, les élus du Pays Voironnais ont souhaité retenir deux scénarios d'aménagement un pour le court terme, un à long terme.

- Le scénario d'aménagement de court terme permet l'accueil de la Maison d'Accueil Spécialisée pour adultes autistes en aménageant une entrée/sortie sur le boulevard du Guillon et une connexion piétonne entre les différents points d'accès (boulevard du Guillon, boulevard Kofler, rue des Lavandes).
- Le scénario du long terme aura pour objectif l'ouverture du site sur le boulevard Kofler, soit suite à un achat de foncier à la Région, soit suite à l'aménagement d'une voie à travers le parc boisé. Cela permettrait d'avoir un accès au site, directement depuis le boulevard d'entrée de Voiron et de diluer la circulation d'accès au site.